

ELECTIONS

publié le 16/09/2015 - mis à jour le 01/10/2015

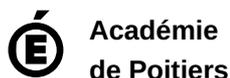
Les élections des représentants des parents d'élèves au conseil d'administration auront lieu le **vendredi 9 octobre 2015**.

Le bureau de vote sera ouvert de **13 heures à 17 heures**.

Le matériel de vote sera distribué aux élèves le vendredi 2 octobre.

Si vous ne pouvez pas venir le jour des élections, il est possible de voter par correspondance.

Chaque parent, quelle que soit sa situation matrimoniale et sa nationalité, est électeur, sauf dans le cas où il s'est vu retirer l'autorité parentale. Aussi, les deux parents figurent sur la liste électorale et reçoivent chacun l'ensemble du matériel de vote. Chaque parent ne peut voter qu'une seule fois par établissement scolaire, quel que soit le nombre d'enfants scolarisés dans l'établissement.



Académie
de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.